



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Motion de soutien de la CAN du SNPES-PJJ/FSU aux territoires de Guadeloupe – Martinique – Polynésie**

Depuis 10 jours maintenant, les territoires de Guadeloupe, Martinique et Polynésie connaissent une révolte forte de la population suite à l'entrée en vigueur de l'obligation vaccinale le 15 novembre 2021.

Ne nous méprenons pas : cette crise profonde reflète l'ampleur des nombreux problèmes sociétaux non traités depuis plusieurs décennies par l'État et ses différentes administrations qui affichent ainsi leur mépris face aux questions de santé publique (exemples: le Chlordécone qui a continué à être autorisé par les pouvoirs publics pendant 20 ans alors qu'il était interdit mondialement par l'OMS – les essais nucléaires à Mururoa), aux infrastructures publiques vétustes et insalubres, aux moyens de communication plus qu'insuffisants, à une gouvernance héritée du colonialisme dans les services publics, notamment à la PJJ, à la pauvreté endémique d'une majorité de la population.

L'envoi de forces de l'ordre illustre comment ce gouvernement choisit de traiter les problèmes : par le déploiement de la violence d'État. Ceci ne peut conduire qu'à une exacerbation du conflit alors qu'il faut instaurer une écoute attentive avec les citoyen.ne.s et un dialogue constructif avec les représentant.e.s des salarié.e.s.

La Commission Administrative Nationale du SNPES-PJJ/FSU réunie ce jour exprime toute sa solidarité et son soutien avec la population de Guadeloupe – Martinique et Polynésie ainsi que l'ensemble des salarié.e.s du secteur santé et social, et exige l'ouverture de négociations qui répondent à leurs attentes, sur chacun des territoires.

Paris, le 26 novembre 2021